

Qualit'& Coopération, collaboration, coordination

Édito

n route pour la certification HAS ... Objectif mars 2024.

Le CH Perpignan participe à la démarche périodique et obligatoire de certification HAS. Cette nouvelle certification V2023 a pour objectif de s'assurer aue l'établissement répond aux standards de qualité et de sécurité des soins établis par le référentiel national. Elle se veut plus proche du patient et des professionnels et ancrée au cœur du terrain.

Les experts visiteurs interviendront dans l'ensemble des secteurs de l'hôpital, et iront à la rencontre des professionnels pour investiguer tous les critères d'évaluation. Certains secteurs considérés à risque doivent faire l'objet d'une attention particulière.

Accompagné par le service qualité - gestion des risques, cette démarche demande une implication de tous et doit être l'occasion de valoriser notre travail.

Dr Laurent TALAU

Médecin Coordinateur des Risques associés aux soins par intérim

La certification V2020 Découvrir le référentiel

Le référentiel est composé des 3 chapitres suivants : le patient, les équipes de soins et l'établissement.

Pour ce mois-ci nous vous présentons l'essentiel du 1er chapitre qui concerne les résultats pour le patient. En effet, durant sa prise en charge, il est nécessaire de s'assurer :

- Des droits suivants: droit à l'information, consentement à tout acte de soins et respect de son intimité et de sa dianité.
- De prendre en compte ses besoins spécifiques (patient âgé ou mineur, handicapé, en situation de précarité sociale),
- De favoriser son implication pour permettre aux équipes soignantes de recueillir son expérience et son ressenti, et si nécessaire celles des proches et des aidants.

Dans ce chapitre, 4 objectifs sont définis par la HAS:

Objectif 1.1 - Le patient est informé et son implication est recherchée

Objectif 1.2 - Le patient est respecté

Objectif 1.3 - Les proches et/ou aidants sont associés à la mise en œuvre du projet de soins avec l'accord du patient

Objectif 1.4 - Les conditions de vie et de lien social du patient sont prises en compte dans le cadre de sa prise en charge

Ces objectifs incluent 4 critères impératifs (100% de conformités obligatoires):

Critère 1.1-03: Le patient exprime son consentement libre et éclairé sur son projet de soins et ses modalités.

Critère 1.2-01: Le patient bénéficie du respect de son intimité et de sa dignité

Critère 1.2-02: Le patient mineur bénéficie d'un environnement adapté

Critère 1.2-08: Le patient bénéficie de soins visant à anticiper ou à soulager rapidement sa douleur.

Méthode d'évaluation principale de ce chapitre > Patient traceur

Méthode d'évaluation : Zoom sur la méthode Audit système

Cette évaluation part de la compréhension d'un processus jusqu'à la vérification, sur le terrain, de sa mise en œuvre réelle par les professionnels.

Les audits systèmes sont réalisés à partir de grilles sur les thématiques suivantes :

- Leadership et QVT & travail en équipe,
- Dynamique d'amélioration continue de la qualité des soins et Maîtrise des risques,
- Coordination territoriale et Engagement des patients,
- Représentants des usagers,
- Entretiens professionnels.

Exemple de réalisation de la méthode :









M-8 MOI

Comment déclarer un évènement indésirable FEI, Chute patient et Dispositif Médical

Bluekango est accessible à partir de l'intranet du CHP ainsi que via le raccourci sur le bureau de tous les ordinateurs du CHP.

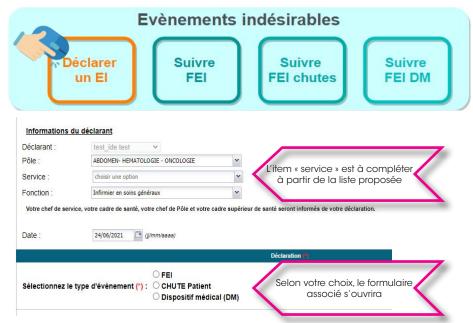
Votre compte utilisateur: matricule@ch-perpignan.fr

Votre mot de passe par défaut : 1 ère connexion : 1234,

qui est à modifier avec un mot de passe comprenant 8 caractères minimums avec majuscule,

minuscule, chiffre/ caractère spécial.







Charte de déclaration d'évènement indésirable - RI 026

L'établissement a décidé en 2017 de créer une charte pour favoriser les déclarations d'événements indésirables par tous les professionnels du CHP.

Elle précise « Que la finalité de la démarche de signalement d'événements indésirables n'a pas pour objet d'établir une faute éventuelle, mais d'analyser les causes des évènements et de dégager des actions d'améliorations pour éviter la réitération de l'événement ».

Cette charte a été approuvée le 20 avril 2023 par M. MAYOL - Directeur général, Dr TAOUTAOU - Président de la CME et Mme DESMARS - Directrice Coordonnatrice générale des soins et de la Qualité Gestion des Risques.

Vos derniers chiffres FEI* :

de janvier à mai 2023

Nombre d'El DM déclarés : 20

Nombre de chutes patients déclarées : 85

(dont 9 validées et clôturées par un médecin)

Nombre d'EIG déclarés : 1

Nombre de FEI déclarées : 319

Thématiques FEI les plus déclarées :

Agression - Violence - Harcèlement : 22 %

Défaut lié à l'administration : 8 %

Condition de PEC: 7 %

QDS* général de janvier à avril 2023 Nombre de QDS réceptionnés : 1 646 - Taux retour : 21 % QDS* spécifiques de janvier à avril 2023 Vos derniers chiffres GED*: 1et trimestre 2023

Nombre de documents dans la GED: 2848

Nombre de documents diffusés : 206

Nombre de documents à actualiser (>4ans): 1 649

Nombre de documents en attente de signature électronique : 24

Vos Audits services complétés

de janvier à mai 2023

Nombre d'audit attendus tous les mois : 63







partir du mois de juin le Qualit'&Co sera diffusé mensuellement pour vous préparer au mieux à la certification qui approche. Vous trouverez les différents éléments à connaître : présentation du référentiel, critères impératifs, méthodes d'évaluations, quiz-questions/réponses...